



TAXE DE SEJOUR 2021 - GRILLE TARIFAIRE

A afficher dans les hébergements et les mairies

Madame, Monsieur, nous vous souhaitons la bienvenue sur le territoire de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes. Depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à nos logeurs de percevoir, en notre nom, une taxe de séjour. Celle-ci est exclusivement destinée au financement des actions de développement touristique du territoire. Nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous.

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par unité de capacité d'accueil et par nuitée	Taxe départementale 10%	Tarif total à appliquer par personne et par unité de capacité d'accueil et par nuitée
Palaces	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'Hôtes, auberges collectives	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €